

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZE, maire,

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZE Christian, BIMBOI Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOUVARD Régis, GIOI Stéphanie, ANDRIE Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, MARTINEAULT Anne-Laure, QUINOUILLERE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Beatrice, PRESCHOUX Léon, LEMARCHANDEL Franck (arrivé au point 11)

Étaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / DEHEGGER Vianney donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFEL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / DUFRAIGNE-CLOUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Beatrice

Étaient absents : FOUCHARD Fabrice / GORON Maxime

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARPAILLON, à qui il est adjoint un auxiliaire.

11. Avenant n°1 à la convention passée avec le SIVU Anim'6 relative à la location de l'Espace jeunesse

Il est rappelé la délibération n° 200123-8 en date du 20 janvier 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition de locaux de « l'Espace Jeunesse » au SIVU ANIM'6 Enfance Jeunesse signée le 14 février 2023.

Aux termes de l'article 2 de ladite convention :

ARTICLE 2 : Locaux mis à disposition

L'Espace Jeunesse est d'une superficie totale de 370,10 m²

Le SIVU Anim'6 pourra occuper 173,66 m² de locaux (et annexe 2) correspondant :

- aux locaux dédiés au SIVU conformément au plan annexe (et Annexe 1) à savoir :

(2) 1. La salle d'activités A d'une surface de 62,90 m²

(2) 2. Atelier d'arts d'une surface de 29,10 m²

(2) 3. La salle d'activités B d'une surface de 21,20 m²

(2) 4. Cuisine pédagogique d'une surface de 14,90 m²

B.5. Rangement d'une surface de 7,60 m²

- Et les locaux communs partagés (cf Annexes 1 et 2)

Les rampes d'accès de ses activités d'une surface de 28,70 m²

Le hall d'accueil pour le passage de ses adhérents et des jeunes sans organisation d'animation dans le hall d'une surface de 37,70 m²

Le couloir de circulation menant vers les salles d'une surface de 10,30 m²

En cas de besoin, le SIVU pourra, sur demande auprès de la Commune de Tinteniac, occuper ponctuellement les espaces mutualisés d'après ci-dessous de l'Espace Jeunesse, et dans les mêmes conditions que les autres locaux ci-dessus énumérés :

Le hall d'accueil d'une surface de 32,75 m²

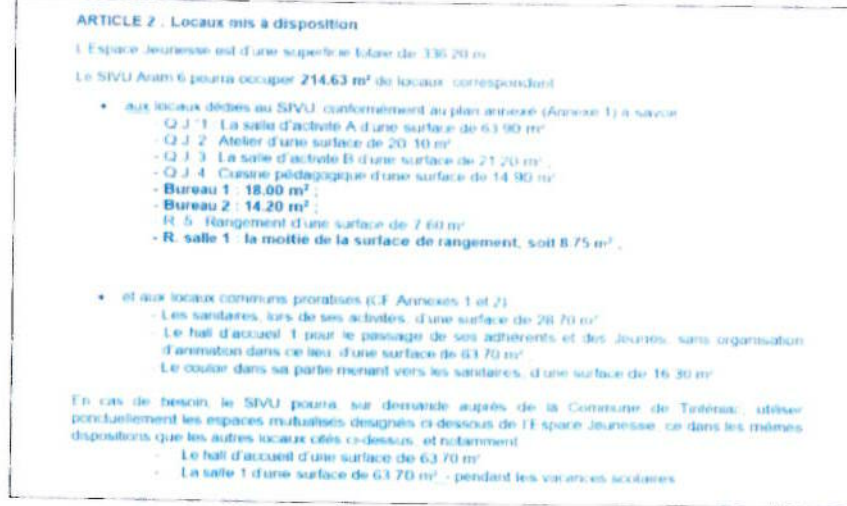
La salle 7 d'une surface de 7,70 m²

Le couloir de rangement de la salle 1 d'une surface de 11,70 m²

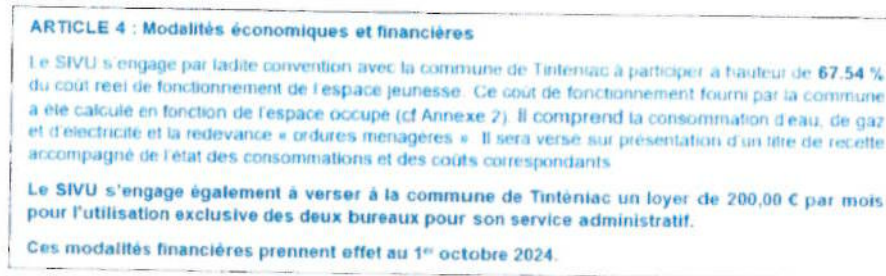
Le couloir 1 d'une surface de 14,00 m²

Il est proposé de fixer à 200 euros le loyer mensuel (et 14,2 m²), et d'approuver le nouveau calcul pour la consommation des fluides, proportionnelle avec les surfaces utilisées à titre exclusif par le SIVU ou la commune, et à titre partagé, selon les modalités décrites dans l'annexe 2 jointe.

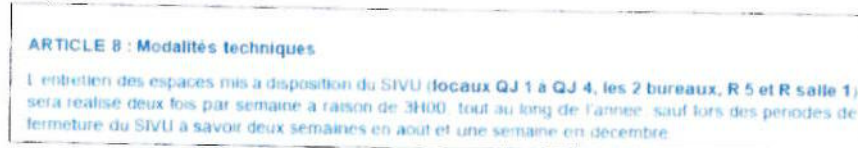
Ainsi, le nouvel article 2 est rédigé de la façon suivante (changements en gras dans le texte) :



De même, le nouvel article 4 est rédigé de la façon suivante (changements en gras dans le texte) :



Enfin, le nouvel article 8 est rédigé de la façon suivante (changements en gras dans le texte) :



Il est précisé que les autres articles de la convention initiale du 14 février 2023 sont inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux au sein de « L'Espace Jeunesse » au SIVU ANIM 6 Enfance Jeunesse
- **autorise** M. le Maire à signer ledit avenant.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Christian TOUZE

Marie-Laure Parpailion

